



ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉTAMPOIS SUD ESSONNE

ARRÊTÉ N°19/2016

La Maire de la Commune d'Abbeville la Rivière,

VU les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4, L.184-13 du Code des Communes,

VU l'instruction ministérielle sur la circulation,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5, L. 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par la STE TRDS sise 13 rue Diderot 91350 GRIGNY, concernant des travaux de remise à niveau de la chambre ORANGE A2B, au croisement de la rue Montoir de l'Épine, et rue des Alouettes au Hameau de Fontenette.

ARRÊTE

Article 1 : Du Lundi 14 novembre 2016 et pendant toute la durée des travaux, la circulation se fera par la mise en place de balisage. La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par la Sté TRDS.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km heure.

Article 3 : le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules légers et aux poids lourds.

Article 4 : Le présent arrêté sera remis :

- La Brigade de Gendarmerie d'Angerville
- Au SDIS d'Etampes
- A l'entreprise TRDS
-

Celui-ci sera affiché et publié dans les conditions habituelles et réglementaires.

Fait à Abbeville la Rivière, le 3 novembre 2016

La Maire,
Marie-Claude HEURTEAUX

